



MÉTHODOLOGIE DU CAS PRATIQUE

FICHE MÉTHODE

SUR LA RÉOLUTION DES CAS PRATIQUES EN DROIT

Bonjour à tous, voici une fiche méthode sur la résolution des cas pratiques en droit.

Le cas pratique est un exercice singulier qu'il est nécessaire de savoir effectuer correctement si l'on veut obtenir de bonnes notes. C'est un exercice rigoureux pour lequel il est nécessaire de suivre une méthode stricte et précise mais c'est surtout un travail relativement simple lorsque l'on sait comment s'y prendre. S'il est indispensable de suivre une méthodologie rigoureuse sur le fond, la forme est, elle, beaucoup plus libre qu'un exercice comme la dissertation par exemple. En revanche, quelques critères, que nous allons vous présenter, doivent toujours être présents dans votre copie.

Premièrement, l'exercice du cas pratique commence avant la lecture du sujet. Il est indispensable que vous ayez une connaissance claire et précise de votre cours. Par cela, je n'entends pas apprendre par cœur tous les articles du Code civil, mais seulement que vous soyez suffisamment à l'aise avec le cours dispensé par le professeur afin de bien connaître l'existence et le contenu de tous les articles qu'il a cité. Vous gagnerez ainsi énormément de temps en vous dispensant d'essayer de trouver dans votre Code des articles permettant de répondre au problème posé. Ainsi, avec une connaissance précise de votre cours, vous n'aurez qu'à retrouver le numéro et la tournure de phrase précise de l'article.

Ensuite, vient un des moments les plus importants de l'épreuve : la lecture du sujet. Il est impératif d'être le plus concentré possible lorsque l'on lit l'énoncé. En effet, l'exercice se présente sous la forme d'une histoire dans laquelle un protagoniste est confronté à des faits qui le poussent à se poser des questions juridiques auxquelles vous devez répondre. Il est très courant que, pour vous perdre, les professeurs noient les informations nécessaires à la résolution du problème sous une quantité de détails inutiles venant polluer le texte. Avec un stabilo, surlignez en lisant les informations pertinentes. J'entends par là les informations qui vous permettront de faire appel à un article du Code.



MÉTHODOLOGIE DU CAS PRATIQUE

Je prends un exemple : « *Léo, qui, comme à son habitude, avait pris la peine en se levant de se servir un bol de Chocapics en prenant bien soin de mettre le lait avant les céréales, s'était empressé d'aller fumer du cannabis avec sa copine Léa à la fenêtre de la maison. Dès qu'il sortit, il alla voir son voisin pour signer le contrat de vente du vieux camping-car délabré pour la modique somme de 55 000 €.* »

Dans ce paragraphe, la façon dont Léo se sert les céréales n'est pas une information à retenir. Cependant, il serait judicieux de surligner le fait qu'il était sous l'emprise de stupéfiants au moment de la signature du contrat puisque cela peut être un motif d'annulation du contrat de vente.

Une fois les informations importantes dégagées du texte, il va falloir que vous trouviez les questions auxquelles répondre. Pour cela, c'est assez simple puisque dans l'énoncé il sera marqué que le protagoniste souhaite que vous l'aidiez à résoudre son problème. Vous prenez ce problème, vous le mettez sous forme de question « juridique » (j'entends par « juridique » l'utilisation de termes techniques pour désigner le problème). Exemple : « *Léo vient vous voir pour savoir s'il est possible d'annuler la vente* » ; vous transformez cette phrase de l'énoncé en « *Comment Léo pourrait annuler le contrat de vente qu'il a conclu avec son voisin ?* ».

Il est courant qu'au sein d'un même énoncé, il y ait plusieurs questions qui vous soient posées : c'est à vous de dégager ces questions et d'y répondre en séparant chaque question dans une partie différente.

Ainsi, en introduction, il doit figurer :

- Un résumé très rapide et succinct des faits importants (il n'est pas obligatoire, ne perdez pas trop de temps à le faire, ne le faites pas si vous n'avez pas assez de temps).
- L'énumération des questions que vous avez dégagées sous forme de plan : Ex : « Dans un premier temps, nous montrerons comment Léo pourrait annuler le contrat de vente qu'il a conclu avec son voisin (I)
- À noter : la forme est très libre, ainsi vous pouvez résoudre des cas pratiques par exemple en 4 grandes parties sans sous parties, 2 grandes parties avec 2 sous parties à chaque fois, 3 grandes parties... Libre à vous d'utiliser la forme que vous souhaitez et qui vous convient le plus, du moment que votre travail est compréhensible, complet et intelligent. J'entends par « intelligent » le fait que vos parties s'articulent bien, qu'elles soient toutes utiles.



MÉTHODOLOGIE DU CAS PRATIQUE

Le cas pratique est un exercice de raisonnement logique dans lequel chacune de vos démonstrations doit avoir une utilité pour répondre aux questions posées. Le plan doit toujours être apparent. Les titres des parties simples :

Exemple : « I) L'annulation du contrat de vente du camping-car »

Personnellement, j'aime au début de chaque grande partie expliquer les grandes lignes de mon raisonnement afin que le correcteur sache quelle direction je prends et quel raisonnement logique je vais suivre.

Vient alors le plus important : le raisonnement. Pour résoudre un cas pratique, on doit suivre la méthode dite du « syllogisme » : dans un premier temps, on explique toujours la règle de droit applicable dans un paragraphe (on appelle cela la « majeure »), on saute une ligne, on décrit les faits utiles qui nous permettent d'appliquer la règle de droit (« on appelle cela la mineure »), puis enfin, on saute une ligne, pour conclure en disant que les faits cités nous permettent d'appliquer la règle de droit énoncée (c'est la conclusion).

Quelques précisions :

- Pour bien distinguer les 3 temps du raisonnement sous forme de syllogisme, on commencera chaque paragraphe par les formulations « En droit » (pour la majeure), « En l'espèce » (pour la mineure) et « En conclusion » (pour la conclusion).
- De plus, il est impératif de reformuler l'article cité sous la forme « Si... alors ».
- Par exemple, l'article 414 du Code civil dispose que « La majorité est fixée à dix-huit ans accomplis ; à cet âge, chacun est capable d'exercer les droits dont il a la jouissance. ». Si je dois invoquer cette règle de droit dans mon exercice, j'écrirai « En droit, d'après l'article 414 du Code civil, si une personne a plus de dix-huit ans accomplis, alors elle atteint la majorité et est capable d'exercer les droits dont elle a la jouissance ».
- Le paragraphe sur les faits doit être le plus précis possible et il faut employer le plus de termes juridiques pour qualifier les faits.
- Lorsque l'on souhaite invoquer une exception à une règle de droit, il faut toujours citer la règle de droit principale avant d'évoquer l'exception.



MÉTHODOLOGIE DU CAS PRATIQUE

Exemple : Théo veut savoir s'il avait le droit de vendre de l'alcool à Jeanne dans son épicerie (I)

I) La vente d'alcool à un mineur

Tout d'abord nous évoquerons le fait que Jeanne soit mineure (A) puis nous montrerons qu'il est interdit de vendre de l'alcool à un mineur (B).

A) L'âge de la majorité

En droit, d'après l'article 414 du Code civil, si une personne a plus de dix-huit ans accomplis, alors elle a atteint la majorité et est capable d'exercer les droits dont elle a la jouissance. En l'espèce, sur la carte d'identité de Jeanne, il est indiqué qu'elle est née en 2005. En conclusion, Jeanne a 15 ans ; elle est donc mineure.

B) L'interdiction de la vente d'alcool à un mineur

En droit, l'article L. 3353-3 du Code de la santé publique dispose que si l'on vend des boissons alcoolisées à des mineurs, on s'expose à une amende de 3 700 € puisque la vente d'alcool à un mineur est prohibée. En l'espèce, Jeanne est mineure et Théo lui a vendu de l'alcool dans son épicerie. En conclusion, Théo n'avait pas le droit de vendre d'alcool à Jeanne puisqu'elle est mineure, il risque donc une amende de 3 700 €.

Pour conclure, si vous ne devez retenir que quelques informations de cette méthode : soyez rigoureux dans vos raisonnements, clairs dans votre présentation (le correcteur doit toujours savoir pourquoi vous invoquez telle ou telle règle de droit). Pensez toujours à raisonner sous la forme du syllogisme (même si parfois certaines choses peuvent vous paraître évidentes – c'est le cas dans l'exemple ci-dessus avec le fait que Jeanne soit mineure puisqu'elle n'a que 15 ans) et faites toujours attention à l'horloge, car le temps passe vite en examen !

Bonne chance à tous,
Maxence Wallez

NB : Cette méthodologie a été écrite dans sa chambre par un petit étudiant en L2 en vue d'aider les étudiants et n'a, en aucun cas, vocation à être pris comme une méthode absolue et parfaite. Naturellement, si votre chargé de TD ou votre professeur vous donne une autre méthode et d'autres consignes, suivez à la lettre leurs indications. N'oubliez pas que c'est toujours celui qui corrige qui a raison !